

*Direction générale de l'aviation civile***Délégation de gestion du 29 octobre 2007 modifiant la délégation de gestion relative aux prestations support signée le 28 juin 2005 par le directeur des services de la navigation aérienne et le directeur de l'aviation civile Centre-Est**NOR : *DEVA0772952S*

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 modifié portant organisation des services déconcentrés métropolitains de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-092 en date du 25 mars 2005 portant organisation de la direction de l'aviation civile Centre-Est ;

Vu la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifié portant organisation interne de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la note DG n° 050979 du directeur général de l'aviation civile du 14 avril 2005 relative aux délégations de gestion entre DSNA et DAC ;

Vu la délégation de gestion signée le 28 juin 2005 par le directeur des services de la navigation aérienne et le directeur de l'aviation civile Centre-Est,

Entre la direction de l'aviation civile Centre-Est, BP 601, 69125 Aéroport de Lyon - Saint-Exupéry, représentée par son directeur,

Et la direction des services de la navigation aérienne, 50, rue Henry-Farman, 75720 Paris Cedex 15, représentée par son directeur, agissant pour ce qui concerne son service : service de la navigation aérienne Centre-Est, BP 601, 69125 Aéroport de Lyon - Saint-Exupéry,

Il est convenu ce qui suit :

I. –

La table d'annexes à la délégation de gestion signée le 28 juin 2005 par le directeur de l'aviation civile Centre-Est et le directeur des services de la navigation aérienne est remplacée par la présente table d'annexes.

II. – DIFFUSION

La présente délégation de gestion accompagnée de ses annexes est établie en trois exemplaires originaux. Chaque signataire en assure la diffusion au sein de son service.

III. – PUBLICATION

La présente délégation de gestion sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait à Paris, le 29 octobre 2007.

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
M. Hamy*

*Le directeur de l'aviation civile Centre-
Est,
D. Azema*